

Association Sportive Automobile de Franche-Comté



Association loi 1901 n°W901000978



2^{ème} Rallye Régional de Franche-Comté VHRS PEA

29/30 Mars 2024



Règlement Particulier



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

Il est identique à celui de la discipline Moderne correspondant au 42^{ème} Rallye régional de Franche-Comté PEA.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue du Sport Automobile Bourgogne / Franche-Comté :

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° ...06-...16...
du ...04/12/2023...

En date du **04 / 12 / 2023** sous le N°...06

Et a reçu le permis d'organisation de la **FFSA** N° ...16

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 2 Janvier 2024
Ouverture des engagements :	Lundi 2 Janvier 2024
Clôture des engagements :	Lundi 25 Mars 2024
Retrait du road-book :	Dimanche 24 Mars 2024 et Vendredi 29 Mars 2024 Maison des Remparts 1, Place Raymond Forni 90100 DELLE
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 24 Mars 2024 de 9h00 à 18h Vendredi 29 Mars 2024 de 9h00 à 18h
Vérification des documents :	Vendredi 29 Mars 2024 de 16 H 30 à 19 H 45
Lieu :	Halle des 5 Fontaines 1, rue Jules Joachim 90100 Delle
Vérification des voitures	Vendredi 29 Mars 2024 de 16 H 30 à 20 H 00
Lieu :	Parvis de la Halle des 5 Fontaines 90100 DELLE
Heure de mise en place du parc de départ :	Vendredi 29 Mars 2024 à partir de 17 h 00 à L 1, Place Raymond Forni 90100 DELLE
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 29 Mars 2024 à 19 h 30 CIE (Comité inter Entreprise) 1, rue Eugène Claret - 90100 DELLE
Publication des équipages admis au départ avec ordre et horaire, affichage :	Vendredi 29 Mars 2024 à 20 h 15
Lieu :	1, Place Raymond Forni 90100 DELLE

Briefing des pilotes :	Ecrit et distribué aux vérifications administratives.
Heure et lieu de départ :	Samedi 30 Mars 2024 à 8 h 00, 1^{ère} VHC Parc fermé à Place Raymond Forni 90100 DELLE
Heure et lieu d'arrivée :	Samedi 30 Mars 2024 à partir de 18 H parc arrivée à 1, Place Raymond Forni 90100 DELLE
Publication des résultats provisoire :	Samedi 30 Mars 2024 1/2 H après l'arrivée du Dernier concurrent
Publication des résultats officiels:	1 H après l'arrivée du dernier concurrent à 1, Place Raymond Forni 90100 DELLE
Remise des prix :	Samedi 30 Mars 2024 à 1, Place Raymond Forni 90100 DELLE.

ARTICLE 1P - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile FRANCHE-COMTE organise en qualité d'organisateur Administratif et Technique, le 2^{ème} Rallye Régional VHRS de Franche Comté le 29/30 Mars 2024 dénommé :

2^{ème} Rallye Régional de Franche-Comté VHRS PEA

Comité d'organisation :	Président : Eric GAVILLOT Membres : Les membres de l'ASA FRANCHE-COMTE.
Secrétariat du rallye :	CIE (Comité inter Entreprise) 1, rue Eugène Claret - 90100 DELLE
Téléphone :	06 71 61 14 94
Permanence du Rallye :	CIE (Comité inter Entreprise) 1, rue Eugène Claret - 90100 DELLE
Téléphone :	06 71 61 14 94
Organisateur technique :	ASA Franche Comté 1, Place Raymond Forni 90100 DELLE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales éditées par la FFSA,

1.1P - OFFICIELS

Commissaires Sportifs Président	Claude CONDAMIN	0314	Licence n° 122813
Commissaires Sportifs	François BRESSON	0409	Licence n° 47951
	Jean-Pierre SIMON	0409	Licence n° 2746
Directeur de Course	Dany BLANQUIN	0308	Licence n° 1941
Directeur de Course Adjoint	Thierry COURANT	0409	Licence n° 16140
Directeurs de course VHC / VHRS	Hubert BENOIT	0411	Licence n° 3617
Directeur de course Stagiaire	Jonathan PONT	0411	Licence n° 164298
Directeur de Course Adjoint ES 1/PC	Christophe GALLAIRE	0314	Licence n° 242385
Directeur de Course Adjoint ES 2/PC	Delphine NAZASSI	0314	Licence n° 11062
Directeur de course ES 1-3-5	Jacky LEPEULE	0411	Licence n° 13663
Directeur de course Adjoint ES	Jean Marc DELOY	0409	Licence n° 6830
Directeur de course Stagiaire	Nicolas BERNE	0313	Licence n° 247408

Directeur de course ES 2-4-6	Martial PEUGEOT	0411	Licence n° 44386
Directeur de course Adjoint ES	Olivier DEVAUX	0314	Licence n° 1751
Voiture Autorité	Eric GAVILLOT Marc BRODUT	0405 0413	Licence n° 223609 Licence n° 111034
Voiture Tricolore	François NASAZZI	0314	Licence n° 11062
Voiture Sécurité	Jean François LOVIS Mme LOVIS	CHICCO D'ORO	
Voiture SONO	Stéphane GRILLOT Ophélie Corre	FFSA FFSA	
Voiture 00 Voiture 00 VHC	Thierry TRONTIN	0408	Licence n° 187858
Voiture damier	Monique FRANCE	0409	Licence n° 29181
Commissaires Techniques	Michel PETETIN Bruno DIVERT Denis DERCHE Michel SALTZMANN	0409 0417 0314 0307	Licence n° 217737 Licence n° 40573 Licence n° 33547 Licence n° 15471
Commissaire Stagiaire	Arnaud CATELAN	0408	Licence n° 353737
Relations avec les concurrents	Dominique MERCIER Germain CHIPPAUX	0409 0409	Licence n° 164055 Licence n° 1299
Médecin ES 1-3-5	Julie CHENUT		Numéro RPPS : 10101730728
Médecin ES 2-4-6	Eliane BRETL		
Responsable classements	Patrice MOUGIN Philippe LOMBARD Nicole FINQUEL	0405 0405 0405	Licence n° 158429 Licence n° 1910 Licence n° 1917
Responsable chronométrage	Pierre LOMBARD	0405	Licence n° 158313
Responsable commissaires	Séverine HERBET	0409	Licence n° 242748

1.2P - ELIGIBILITE

Le Rallye Régional Franche Comté compte pour :

- le Challenge ASA Franche-Comté 2024

1.3P - VERIFICATIONS

Les listes des engagés seront publiées après clôture des engagements sur le site internet de l'ASA : www.asafcomte.com

Les vérifications administratives auront lieu :

Vendredi 29 Mars 2024 de 16 h 30 à 19 h 45.

CIE (Comité inter Entreprise)

1, rue Eugène Claret - 90100 DELLE

Les vérifications techniques auront lieu :

Vendredi 29 Mars 2024 de 16 h 30 à 20 h 00

Parking de la Halle des 5 Fontaines 90100 DELLE

Les vérifications finales seront effectuées au **Garage Thiébaud** à **DELLE**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 Euros TTC.**

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P - CONCURENTS ET PILOTES

3.1P - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 2^{er} Rallye Régional de Franche-Comté VHRS PEA doit adresser à :

**ASA Franche Comté
1, Place Raymond Forni
90100 DELLE
Tél : 06 83 23 70 03**

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 25 MARS 2024** (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P Le nombre d'engagés est fixé à **160** voitures **maximum** (**15 VHC – 120 Modernes – 25 VHRS**).

3.1.11.1P

Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **175 € + 5€ pour le challenge commissaires (180€)**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **350 € + 5€ pour le challenge commissaires (355€)**
- équipage membre de l'ASA Franche-Comté : **155 € + 5€ pour le challenge commissaires (160€)**
- un seul membre de l'équipage de l'ASA FC : **165 € + 5€ pour le challenge commissaires (170€)**

Titre de Participation à la journée (TP) : 60€ (avec présentation d'un certificat médical < 1an)

Les montants d'engagement ont été majorés de **5€** afin de financer le challenge des commissaires de la Ligue Bourgogne / Franche-Comté.

3.1.12P **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

3.3P - ORDRE DE DEPART

VHC - MODERNES - VHRS.

ARTICLE 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P - ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée que sur le parc d'assistance à

**Parkings CHARPIOT 90100 DELLE pour les MODERNES + VHC + VHRS
1 véhicule d'assistance autorisé sur le parc (avec vignette)**

Tous véhicules visiteurs et remorques ne seront pas tolérés, des traçages au sol matérialiseront chaque emplacement autorisés par équipage.

4.3.2P **Important** : une bâche sous chaque voiture de course est obligatoire dans le parc ainsi que sous chaque véhicule d'assistance.
- de ne pas piquer ni endommager le terrain.
- de prendre en charge les déchets en quittant le parc.
La pénalité pour défaut est de **200€**.

4.3.2.3P Limitation de changements de pièces.
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 5P - IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P - IDENTIFICATION DES VOITURES

Chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110 mm) permettant le positionnement de l'identité promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes.

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye **VHRS**.

6.1P Le 2^{ème} Rallye Régional de Franche-Comté VHRS représente un parcours de 139,8 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39.900 km**. Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 :	LE GRENIER	6.6 Km
ES 2-4-6 :	LA FRONTALIERE	6.7 Km

6.2P - RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

ARTICLE 7P - DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P - DISPOSITIFS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P Les signes distinctifs des Commissaires sont conformes au Règlement FFSA.

ARTICLE 8P - RÉCLAMATION – APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P - CLASSEMENTS

Conforme au Règlement Standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P - PRIX

La remise des prix se déroulera **Samedi 30 Mars 2024**.

Chaque équipage ayant terminé l'épreuve recevra un trophée.